



M^e SARAH PLAMONDON, Ad. E.

Abitibi-Témiscamingue – Québec

M^e Sarah Plamondon pratique comme avocate de la défense en droit criminel et en protection de la jeunesse à la Cour itinérante au Nunavik depuis 2002. Elle a également exercé pendant quelques années dans les territoires cris Eeyou Istchee.

- M^e Plamondon est une avocate respectée qui inspire confiance tant à ses collègues, à ses adversaires et à la magistrature qu'à ses clients et aux victimes qu'elle interroge. Toujours disponible, elle a à cœur la défense des personnes qu'elle représente, dans le respect de leurs coutumes et traditions. Mentore pour les jeunes juristes dans le Nord, elle est présente à tous moments pour les épauler et répondre à leurs questions.
- Elle travaille d'arrache-pied depuis des années pour faire évoluer le droit des communautés nordiques. Son engagement en tant que membre du Comité directeur pour l'implantation du Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec et pour l'implantation du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (2022) en témoigne. Elle collabore à divers comités, notamment au Comité défense/couronne de l'Abitibi et Nord-du-Québec, en plus d'être la représentante des avocates et avocats du Nord-du-Québec au sein de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense.
- Elle a contribué à faire avancer la jurisprudence en droit criminel, notamment au regard de l'application des facteurs *Gladue* à la Cour itinérante. Elle a été la première avocate au Québec à plaider un rapport *Gladue*, en 2012, à Salluit. Depuis, elle en a plaidé des centaines. Elle a donné plusieurs formations aux intervenants de la justice; la dernière en date portait justement sur ces facteurs.



Une signature d'excellence